

La scolarisation des enfants en situation de handicap

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Encadrants : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), les conseillers techniques des recteurs et autres cadres du MENESR en lien avec l'ASH, les référents scolarisation des agences régionales de santé (ARS), les directeurs et directeurs adjoints des MDPH et les directeurs et/ou chefs de service des établissements et services médico-sociaux
Accompagnants : enseignants référents, enseignants intervenant en ULIS ou en unité d'enseignement, correspondants scolarisation, membres des équipes pluridisciplinaires des MDPH et professionnels de l'accompagnement des enfants dans les établissements et services médico-sociaux (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, AMP, etc.)

Durée

Module 1 (encadrants) 2 jours
et module 2 (accompagnants)
2 jours

Organisme de formation

☛ INSHEA

Date limite d'inscription

12/02/2018

Lieux & dates

☛ Groupe 1

Groupe intervenants au
collège Emile Hugot - Ste
Clotilde

Les 23 & 24 avr. 2018

Contexte

Ecole inclusive et droit à la scolarisation de tous les enfants sont les grands principes soutenus par les pouvoirs publics. Pour offrir aux élèves en situation de handicap un parcours scolaire adapté, cohérent et favoriser le développement d'une école inclusive, la coopération de l'ensemble des acteurs des établissements et services médico-sociaux (ESMS), de l'éducation nationale et des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), s'avère indispensable.

Dans cet objectif, l'Education Nationale, la CNSA, le CNFPT et Unifaf s'associent pour lancer une action de formation conjointe à destination des professionnels concourant à la scolarisation des élèves en situation de handicap (2015/2018).

Objectifs

La formation proposée vise à impulser et faciliter les coopérations entre les acteurs d'un même territoire intervenant dans l'accompagnement et le parcours scolaire de l'élève en situation de handicap. Ainsi, la formation des acteurs de terrain et de leurs encadrants répond aux objectifs suivants :

- ☛ développer les coopérations des cadres et des professionnels des établissements et services médico-sociaux (ESMS), de l'éducation nationale et des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en s'appuyant sur les évolutions réglementaires et les outils associés ;
- ☛ formaliser et mettre en œuvre des parcours scolaires adaptés et cohérents pour les élèves en situation de handicap ;
- ☛ favoriser le développement d'une école inclusive.

Pour faciliter et initier les démarches partenariales sur les territoires, les sessions de formation regrouperont les professionnels des différentes structures concernées (Ets & serv médico-sociaux, ets scolaires et maisons départementales des personnes handicapées) autour d'un double dispositif de formation : une formation pour les encadrants et une formation destinée aux intervenants.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Module 1 (encadrants) – Durée : 2 j soit 14h : sur l'académie :

- ☛ appropriation de la réglementation relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- ☛ maîtrise des enjeux d'une démarche inclusive autour de la scolarisation ;
- ☛ développement d'une culture locale de partenariat et de coopération ;
- ☛ cartographie des outils institutionnels (GEVA-Sco, PPS, PIA, PAP... ;
- ☛ les rôles et missions des cadres des différentes institutions ;

➡ **Groupe 2**
Groupe encadrants au
collège Emile Hugot-Ste
Clotilde

Les 26 & 27 avr. 2018

➡ l'analyse des réalités locales et la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale pour développer la coopération entre les acteurs.

Module 2 (accompagnants) – Durée : 2 j soit 14h : sur le département (analyses de situations pratiques) :

- ➡ réglementation relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- ➡ maîtrise des enjeux d'une démarche inclusive autour de la scolarisation ;
- ➡ panorama des outils (GEVA-sco-outil d'évaluation, PPS, PAP, PIA, PPA) associés et leurs articulations ;
- ➡ compréhension du rôle et des missions des différents acteurs afin d'inscrire leur action dans une démarche partenariale et pluri professionnelle.